

# Quelques témoignages

1. Absence prévue pour au minimum 6 semaines dans une classe de cm2, classe charnière avant l'entrée en 6<sup>e</sup>. L'absence de l'institutrice était connue depuis des mois, comment est ce possible un tel manque d'anticipation pour des CM2
2. Ici la situation est critique. Ma fille en classe bilingue n'a pas eu un cursus scolaire entier depuis septembre 2022!  
Cette année c'est pire que tout, la voilà avec ses deux professeurs en arrêts maladie longue durée, on a réussi à obtenir un remplacement pour la professeure d'allemand mais qui ne faisait que du français. et finalement 3 jours plus tard celle ci se met également en arrêt maladie. On nous dit que des remplacements vont être mis en place mais le jour J personne ne se présente. On "case" nos enfants dans d'autre classe mais plutôt que de leur donner du travail ou de les faire participer on les laisse au fond de la salle, avec des coloriages et un livre à lire. Surtout ils ne doivent pas "déranger" les classes où ils sont accueillis. Sans oublier que l'école nous met la pression pour que l'on garde nos enfants à domicile afin de ne pas impacter le cursus des autres classes. Ma fille ne va pour le coup presque plus en classe depuis plus d'un mois! Pour preuve cette semaine elle n'aura eu aucun cours, et nous sommes encore dans l'ignorance d'une éventuelle reprise pour la semaine prochaine.  
L'année prochaine elle rentre en cycle 3 (cm1) grosse étape pour la préparation au collège, et elle a déjà un énorme retard sur le programme, tous les parents de notre classe craignent de la suite des choses pour nos enfants!
3. J'ai démissionné à cause des absences non-remplacées des enseignantes de mes enfants, c'était ingérable pour moi.
4. Le remplaçant d'aujourd'hui absent.  
Nous ne savons pas si un remplaçant pourra remplacer le remplaçant cette semaine
5. Rendre la scolarisation obligatoire à 3 ans impose d'y assurer les remplacements également.
6. la maîtresse est malade depuis l'année dernière et n'est jamais remplacée quand elle est en arrêt. On nous demande de garder nos enfants alors que nous travaillons. Cela nous handicape d'autant plus que les élèves n'arrivent pas à bénéficier du programme entier. Il nous est impératif d'avoir le remplacement de XXX car elle a des soucis de santé qui vont durer.  
L'école est obligatoire - les parents doivent bénéficier de tous les outils pour pouvoir appliquer cette loi.
7. Du 13 mars au 25 mars la maîtresse de notre fils était absente: du 13 au 20 pas de remplaçant disponible sur l'académie, le 20 on nous annonce un remplacement pour 3 jours, coup de tonnerre le 22 on nous annonce que le 24 il n'y aura pas de remplaçante car elle est affectée ailleurs. Cette année notre fils n'a pas eu école pendant 3 semaines pour l'instant, nous savons tous que chacun peut tomber malade à n'importe quel moment - pourquoi n'y a-t-il plus assez de remplaçant sur l'académie? Notre fils n'est plus motivé à aller à l'école ce qui nous demande beaucoup d'énergie pour le remotiver après chaque absence, sans parler de l'organisation au quotidien pour trouver une solution de garde au dernier moment car nous travaillons tous les deux.
8. "L'institutrice était absente durant 2 semaines. Il y a eu un remplacement 2 jours uniquement. Cela n'est pas concevable. Les enfants prennent du retard dans le programme, doivent passer plus rapidement sur les leçons afin de pouvoir boucler le programme. Après avoir déjà subi le confinement lors du CP, avec forcément un travail plus allégé, il n'est pas possible de les mettre encore en difficulté. Il est impératif que les absences soient remplacées pour que les enfants continuent de travailler et qu'ils arrivent dans le niveau Supérieur en ayant pu bénéficier d'un

enseignement complet. Il est intolérable que ce soit nos enfants qui subissent le manque de personnels au sein de l'éducation nationale. Il en va de leur avenir !"

9. Il est bien désagréable de recevoir régulièrement à 7h du matin des messages suite aux absences de maîtres. Surtout qu'il est systématique de recevoir un message culpabilisant : si vous ne gardez pas les enfants chez vous, ils seront dispatchés dans les classes. Par contre si de notre côté on ne justifie pas l'absence d'un enfant ce n'est pas tolérable sous le couvert de son éducation. Nous ne pouvons pas télé travailler avec le papa. Et nous n'avons pas forcément une garde d'enfants "sous la main". De plus dans ces cas là il est bon de ne pas oublier de prévenir le périscolaire sous peine de payer un repas. Les maîtres et maîtresses ont le droit d'être absents et nous nous devons travailler. Il va falloir trouver un moyen de concilier les 2.
10. Je souhaite témoigner sur le problème du manque de remplacement régulier que peuvent rencontrer nos établissements scolaires.  
Etre enseignant est un réel métier, les personnes ont une formation pour accompagner nos enfants dans l'apprentissage afin de les mener vers le chemin des études.  
Nous parents, n'ayant pas cette formation de l'éducation nationale, nous ne pouvons pas remplacer cet enseignement, nous pouvons aider nos enfants dans les devoirs mais nous ne pouvons pas remplacer un enseignant.
11. Cette semaine : un remplaçant le lundi, une autre le jeudi et une 3eme pour le vendredi. Et nous avons chaque vendredi l'information pour la semaine suivante si remplaçant ou non...
12. Cela fait plus de 20 ans que je travaille et cela ne fait que quelques années que nous ne sommes plus remplacés. Cela a été possible alors que ce passe-t-il ? Il y a quelques années, j'étais toujours remplacée, même un après-midi pour se rendre à un enterrement par exemple.
13. Durant l'année scolaire CE2 de mon enfant, la maîtresse était quasiment absente toute l'année. La directrice de l'école a fait son possible mais pas l'éducation nationale. Les enfants ont eu le droit à plusieurs remplaçants et chacun avec une méthode pédagogique différente, ça a complètement déstabilisé le cerveau de mon enfant et c'est devenu compliqué à gérer, les devoirs ainsi que son « ras le bol ».
14. Enseigner est un métier : une école sans enseignant·es s'appelle une garderie.
15. Lorsque le remplacement est assuré, il est déplorable de constater que le remplaçant n'est pas germanophone. Pour rappel, il nous est exigé de signer une charte nous engageant à ce que notre enfant suive son entière scolarité en bilingue pour découvrir plus tard que l'académie ne dispose pas d'assez d'enseignants germanophones susceptibles d'intervenir en renfort pour assurer des remplacements surtout que l'enseignante concernée par les absences est quasiment toujours absente.